

ARRETÉ n°2024 035

Arrêté de circulation - CREATION VOIE VERTE ROUTE DE LENS 2024_035

Nous, Charline CAILLIEREZ, Maire de la Commune d'Ecurie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route et ses textes modificatifs,

Vu le Règlement de la Voirie Routière,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, notamment ses art. 25 et 27,

Vu l'instruction interministériel sur la signalisation routière.

Vu les arrêtés n 23/4 en date du 01/04/2004 et n 47/4 en date du 01/09/2004 de M. Le Président du Conseil Départemental portant délégation de signature,

Vu les travaux de création d'une voie verte Route de Lens,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er : La circulation de la route de Lens sera interdite dans le sens Ecurie -Ste Catherine , mais pourra être accessible dans l'autre sens Ste Catherine - Roclincourt du 29 juillet 2024 au 30 août 2024.

Article 2 : Un plan de déviation est prévu afin que l'entreprise SNPC , 23 rue Jehan Bodel Pôle d'activités des Longs champs 62217 Beaurains puisse travailler sur le giratoire en toute sécurité.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise SNPC qui effectuera les travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Ecurie par les soins de Madame le Maire.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Vimy
Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS
Monsieur le Directeur de la MDADT de l'Arrageois
Monsieur le Directeur de la société SNPC

sont chargés , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ecurie, le 18 Juillet 2024
Le Maire,
Charline CAILLIEREZ

